



TRELIVAN

Bulletin municipal

OCTOBRE 2022 - N° 168



P. 16

Centre de Loisirs
sans hébergement



P. 19

Matinée citoyenne à Trélivan
le 16 septembre 2022



P. 19

Label Zéro Phyto décerné
à la commune de Trélivan

SOMMAIRE

- 03 Le mot du maire
- 04 Conseils municipaux
- 08 Infos municipales
- 22 Les associations
- 28 Infos pratiques

NUMÉROS UTILES

URGENCES 24h/24

SAMU : **15**

Police-secours : **17**

Sapeurs-pompiers : **18** ou **112** (numéro européen d'urgence)

N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : **114**

Centre antipoison : **02 99 59 22 22**

Pharmacies de garde : **32 37** ou servigardes.fr

Samu social : **115**

DÉPANNAGE

Electricité ENEDIS : **09 72 67 50 22**

Urgence sécurité gaz GRDF : **0 800 47 33 33**

Téléphone Orange : **3900** ou assistance.orange.fr ou suivi-des-incidentes.orange.fr

SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Mairie : **02 96 39 16 31**

Services Techniques : **02 96 85 94 55**

Ecole Primaire : **02 96 85 41 46**

Ecole Maternelle : **02 96 39 24 01**

Garderie : **02 96 39 45 53**

Ecole Mosaïque : **02 96 39 12 36**

Bibliothèque : **02 96 85 97 36**

Dinan Agglomération : **02 96 87 14 14**

Déchets Dinan Agglomération : **02 96 87 72 72**

Eaux de Dinan : eau potable **09 69 32 95 10**

Assainissement **02 96 87 96 09 24h/24**

AUTRES SERVICES

Assistantes sociales Maison du Département - 2 PL René Pleven, 22106 Dinan - **02 96 80 00 80**

CLIC (service pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage)

MAISON DU DÉPARTEMENT - 2 PL René Pleven, 22106 DINAN **02 96 80 05 18**

CONCILIATEUR DE JUSTICE Atelier du 5 bis - 5 bis rue Gambetta 22100 DINAN **02 96 39 38 21** sur rendez-vous chaque mercredi

MISSION LOCALE PAYS DE DINAN 5 rue Gambetta 22100 DINAN **02 96 85 32 67**

STEREDENN Chemin du Pont Pinet 22100 DINAN **02 96 87 12 12**



Ce bulletin a été imprimé à 1500 exemplaires sur papier issu des forêts gérées durablement • Imprimerie Du Guesclin • QUÉVERT • 02 96 85 96 92

Directrice de la publication : Suzanne LEBRETON
Comité de rédaction : Jean-Luc FOURÉ - Guy LE PROVOST - Rémi MAILLARD - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel. (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs. Merci de votre compréhension.

LE MOT DU MAIRE

UNE RENTRÉE SOUS LE SIGNE DE LA SOBRIÉTÉ

Après un été 2022 très ensoleillé qui, espérons-le, a permis à chacun de profiter de bons moments et de se reposer, chacun a maintenant repris son rythme de rentrée.

Rentrée scolaire bien sûr qui s'est bien passée avec des enfants contents de retrouver leurs copines, copains, professeurs atsem et personnel municipal d'encadrement dans les locaux habituels. Le bâtiment de la maternelle continue de donner des signes de fatigue, nous faisons le maximum pour son entretien car le nouveau projet ne pourra pas voir le jour avant la rentrée 2025 au mieux.

La rentrée des associations est également effectuée, reprise dans la sérénité après deux années parfois chaotiques du fait du covid. A ce niveau point de sobriété, nous nous réjouissons du dynamisme de nos associations : nous voyons de nouvelles équipes, de nouvelles activités, de nouvelles personnes. La vie associative c'est la vie d'une commune, c'est créateur de lien social et s'il faut souvent donner beaucoup de son temps et son énergie c'est aussi du plaisir.

Cette rentrée 2022 est incontestablement placée sous le signe de la sobriété. Tout d'abord au niveau de la consommation d'eau. Les nappes phréatiques atteignent des niveaux si bas qu'ils font craindre une rupture dans la fourniture de l'eau potable. L'arrivée de pluies en ce mois de septembre est fort bénéfique pour la végétation mais ne permet pas la remontée du niveau des nappes qui de façon habituelle ne se fait qu'à compter de la fin novembre voire parfois décembre ou janvier.

Grâce aux gestes simples de limitation de la consommation au quotidien par la population le territoire de Dinan Agglomération devrait économiser 60 000 m³ d'eau en 3 mois. Industriels, entreprises, collectivités sont également engagés dans la limitation de leur consommation.

Une autre ressource pour laquelle nous sommes appelés à la sobriété : l'énergie. La guerre en Ukraine est venue nous rappeler notre dépendance aux pays producteurs de gaz et de pétrole. Des risques de coupure ont été évoqués en matière d'électricité ; toutefois le gestionnaire du réseau électrique français se veut rassurant et estime que le risque peut être évité à condition d'une réduction de la consommation de 1 à 5 %.

La forte inflation des prix des énergies même atténuée par le bouclier tarifaire va nous inciter à l'économie. Nous savons que l'impact est très lourd pour certaines familles et l'accompagnement social sera nécessaire.

Du côté de la municipalité des mesures sont également mises en place pour limiter la consommation d'eau, pour limiter la consommation d'électricité et nous pourrions être amenés à réduire l'éclairage public. Nous nous interrogeons également sur la production d'énergie renouvelable par la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux. Le projet de champ photovoltaïque se poursuit auprès de l'aérodrome, des permanences de communication vont être organisées, chacun pourra ainsi prendre connaissance du projet.



La sobriété ne doit pas être synonyme de privation ; des intellectuels et économistes utilisent aujourd'hui le terme de sobriété heureuse. Bien au-delà des économies par les particuliers ce sont de grands changements qui doivent s'opérer afin de trouver pour demain des modes de vie plus économes en énergie et en ressources.

Belle fin d'année 2022 et surtout portez-vous bien.

Le Maire,
Suzanne LEBRETON

A NOTER DANS VOS AGENDAS

**Samedi 7
janvier 2023**

**Cérémonie
des Vœux**

Salle Clément Ader

SÉANCE DU 19 MAI 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS : LEBRETON SUZANNE, GODET PASCAL, PICOUAYS JACQUELINE, BOTREL MARIE-CLAIRE, YVART DIDIER, GUEMARD BRUNO, MAILLARD RÉMI, MENARD VANESSA, LUCAS DOMINIQUE, LE PROVOST GUY, FOURE JEAN-LUC, THOMAS FRANÇOIS, BERNAY MARIE-HÉLÈNE, RAULT ANNIE, CAYET LAURETTE, LEMONNIER ROSANNA, GUILLEMOT JEAN-CLAUDE, BRIAND MARIE.

ABSENTS EXCUSÉS : M. PELHATRE MICHEL POUVOIR À MME BOTREL MARIE-CLAIRE, M. LEMAITRE FABRICE POUVOIR À M. GUILLEMOT JEAN-CLAUDE, MME AMBROISE FABIENNE POUVOIR À M. FOURE JEAN-LUC, MME KERJEAN NATHALIE, MME PLAYE SARAH.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. YVART DIDIER.

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2022.

PERSONNEL

Avancement de grade et modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal décide de supprimer 2 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'ouvrir au tableau des effectifs 2 postes d'adjoint technique.

Recrutement au service technique

La décision définitive est en cours.

TRAVAUX – URBANISME

Convention Petite Ville de Demain - Opération Revitalisation des Territoires

Le conseil municipal approuve la convention cadre du dispositif national « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire et autorise Madame le Maire à signer la convention.

Remplacement d'un candélabre rue des Cerisiers

Le conseil municipal décide d'interroger le Syndicat Départemental d'Énergie pour un échange de candélabre avec celui situé devant la pharmacie.

En cas d'impossibilité de faire l'échange le conseil municipal approuve le remplacement du candélabre pour un montant estimatif de 1 060.80€ TTC.

Rétrocession du Bois Noué

Le conseil municipal approuve la rétrocession définitive de l'ensemble des espaces verts, voirie et réseaux dans le domaine public des parcelles AL 131, 138, 165, 112, 146 à charge pour le lotisseur des frais correspondants

à cette rétrocession et autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier.

Avenant convention de gestion des Eaux Pluviales

Le conseil municipal décide de proroger la convention d'un an à compter du 1er janvier 2022 et autorise le maire à signer l'avenant à la convention initiale.

Rue du Stade - Analyse des offres et choix de l'entreprise

Le conseil municipal valide le choix de la commission marchés et retient l'entreprise COLAS pour un montant 128 890.50€HT hors option.

Etude Urbaine - Analyse des offres et choix du Cabinet d'Urbanisme

Le conseil municipal valide le choix de la commission marchés et retient Le Cabinet de l'Ourcq pour un montant de 29 775.00€ HT hors option.

FINANCES

Transfert d'acquisition d'une cave urne vers un caveau

Le conseil municipal accorde le remboursement au prorata temporis de la somme versée pour la cave urne à la date du transfert de celle-ci vers le caveau.

Redevance Occupation du domaine public - GRDF

Le conseil municipal décide de l'émission d'un titre de recette pour la somme de 707 € à GRDF (RODP et ROPDP) et un titre de recette pour un montant de 471 € à ENEDIS.

Demande de subvention auprès de la région pour l'Etude Urbaine

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention dans le cadre du dispositif « bien vivre partout en Bretagne 2022 » auprès de la Région Bretagne.

DESIGNATION	Dépenses HT	Recettes HT
ETUDE URBAINE	33 000 €	Autofinancement 50% : 16 500 € Subvention région 50% : 16 500 €
TOTAL	33 000 €	33 000 €

Extension et Réhabilitation de la Mairie - Avenant

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant d'un montant de 4 407.53 € TTC à l'entreprise PAYOU et un montant de 1 178.40 € TTC à l'entreprise BUSNEL.

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS : LEBRETON SUZANNE, GODET PASCAL, PICOUAYS JACQUELINE, BOTREL MARIE-CLAIRE, LEMAITRE FABRICE, GUEMARD BRUNO, PELHATRE MICHEL, KERJEAN NATHALIE, LUCAS DOMINIQUE, LE PROVOST GUY, FOURE JEAN-LUC, THOMAS FRANÇOIS, BERNAY MARIE-HÉLÈNE, RAULT ANNIE, AMBROISE FABIENNE, LEMONNIER ROSANNA, GUILLEMOT JEAN-CLAUDE, BRIAND MARIE.

ABSENTS EXCUSÉS : M. MAILLARD RÉMI POUVOIR À M. PELHATRE MICHEL, MME MENARD VANESSA POUVOIR À MME LEBRETON SUZANNE, MME CAYET LAURETTE POUVOIR À MME RAULT ANNIE, MME PLAYE SARAH.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. THOMAS FRANÇOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2022.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Modalités de publicité des actes

Le conseil municipal choisit la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

		Affichage	Publication sous forme papier	Publication sous forme électronique
Actes réglementaires	Délibérations du conseil municipal,	X	X	
	Arrêtés du maire en matière de gestion de la voirie et du domaine public	X	X	
	Règlements intérieurs	X	X	

TRAVAUX URBANISME

Rétrocession lotissement le Hameau d'Avaugour

Le conseil municipal approuve :

■ La création d'une servitude de passage pour les réseaux EP et Assainissement au profit de la commune et de Dinan Agglomération sur la parcelle AE148.

■ Approuve la rétrocession définitive du Hameau d'Avaugour après remise en état des installations conformément au constat du 16 juillet 2021 parcelle AE164.

■ Dit que les frais de rétrocession sont à la charge du lotisseur.

■ Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Publicité foncière des actes d'alignements

Le conseil municipal :

■ Décide de l'enregistrement des procès-verbaux auprès de la publicité foncière pour les parcelles :

- La Sevestrais : parcelle AI 74
- La Mare : parcelles C 2097, 2098, 210

■ Autorise le maire à solliciter le notaire de son choix et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Syndicat Départemental d'Énergie remplacement d'un candélabre rue des Saules

Le conseil municipal approuve la réparation du foyer A 286 rue des Saules, travaux estimés à 336 euros.

SPORTS

Projet Pump Track et demande de subvention

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

■ Approuve le projet d'implantation d'un Pump Track et le plan de financement : budget estimatif de 300 000 €, demande de subvention de 240 000 € et financement communal de 60 000 €.

■ Sollicite la subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

■ Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

PERSONNEL

Modification des Durées Hebdomadaires de services et du tableau des effectifs suite à un départ en retraite

Le conseil municipal approuve les nouvelles Durées Hebdomadaires de Service des agents à temps non complet ci-dessus et modifie le tableau des effectifs :

	DHS 2021/2022		DHS 2022/2023	
	TEMPS	DHS	TEMPS	DHS
A	1 454	31.95	1 491	32.76
B	1 363.15	29.95	1 444.15	31.73
C	1 045.25	22.97	1 369.25	30.08
D	595.8	13.09	1 035	22.74
E			1 118	22.19

PERSONNEL

Recrutement d'un agent contractuel au service technique et au périscolaire

Le conseil municipal décide de recruter en contractuel 2 adjoints techniques au 1^{er} échelon du grade à compter du 1^{er} septembre 2022 au 31 Août 2023 :

▮ 1 agent au service périscolaire temps non complet DHS : 22.19

▮ 1 agent à temps complet au service technique.

Nomination d'un agent au grade d'agent de maîtrise

Le conseil municipal décide de nommer l'agent au service technique ayant obtenu le grade d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2022 et de supprimer le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe au tableau des effectifs.

Centre de Gestion - contrat groupe assurance

Le conseil municipal décide :

▮ De se joindre à la procédure de mise en concurrence, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2023.

▮ Et de prendre acte que les prestations, garanties et taux de cotisation vous seront soumis préalablement afin que vous puissiez prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01/01/2024.

ENFANCE-JEUNESSE

Convention de participation à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement de Quévert

Le conseil municipal :

▮ Approuve le montant de la participation communale comme indiqué dans le tableau :

	nb places	nb jours	tarif/jour	sous-total
Vacances d'été 2022 Du 1 ^{er} au 26 août 2022	8	19	15 €	2 280.00 €
Mercredis du 1 ^{er} septembre 2022 au 5 juillet 2023	12	36	15 €	6 480.00 €
Vacances de Toussaint 2022	8	9	15 €	1 080.00 €
Vacances d'hiver 2023	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances de printemps 2023	8	10	15 €	1 200.00 €
Vacances d'été Du 31 juillet au 29 août 2023	8	21	15 €	2 520.00 €
TOTAL				14 760.00 €

▮ Autorise le maire à signer la convention pour l'accueil de loisirs sans hébergement ALSH avec la commune de Quévert.

FINANCES

Tarifs cantine 2022-2023

Le conseil municipal vote les tarifs cantine garderie 2022-2023 ci-contre :

type de repas		TARIFS 2022/2023
Prix repas régulier par enfant		
Niveau 1	0-800	1,00 €
Niveau 2	800-1100	3,26 €
Niveau 3	>1100	3,57 €
Prix repas occasionnel par enfant		4,59 €
Prix repas adulte		6,02 €

Tarifs garderie**Tarifs 2022-2023**

Quotient familial	un enfant		2 enfants et+	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
0-800	1,37 €	1,83 €	1,12 €	1,37 €
800-1100	1,53 €	2,05 €	1,22 €	1,63 €
>1100	1,71 €	2,26 €	1,37 €	1,71 €

Pénalité de retard après 19 h : par enfant 2,50 euros

Engagement de la commune pour la participation aux Joutes nautiques 2022 à Lanvallay.

Le Conseil Municipal décide d'engager la commune pour la participation d'une équipe trélivannaise aux joutes nautiques pour un montant de 100 euros.

Décisions modificatives en investissement et fonctionnement

Le conseil municipal approuve les modifications budgétaires ci-dessous :

Recettes de fonctionnement :

ARTICLE	PRÉVUE BUDGET PRÉVISIONNEL	MONTANT NOTIFIÉ	DÉCISION MODIFICATIVE
7411	370 000 €	376 332 €	6 332 €
74121	130 000 €	141 775 €	11 775 €
74127	90 000 €	102 384 €	12 384 €
73111	790 000 €	826 643 €	36 643 €
74834	88 000 €	93 037 €	5 037 €

Dépenses de fonctionnement :

60622 Carburant	2 000 €
60612 Energie	5 000 €
6411 Personnel	10 000 €
023 Virement section investissement	55 171 €

Recettes investissement :

021 Virement section fonctionnement	55 171 €
-------------------------------------	-----------------

Dépenses investissement :

50- 2031 Etude urbaine sur les Bâtiments	15 000 €
33- 2112 Terrain	2 000 €
56-2315 Aménagement DINAMO	20 000 €
47-2315 Cheminement doux	6 000 €
58-2315 Equipement sportif	12 171 €
53 - 2041512 Sécurité	- 12 796 €
2041512- Fond de concours	12 796 €

Acquisition d'une herse demande de subvention

Le conseil municipal :

■ Décide de solliciter auprès de la Région Bretagne une subvention à hauteur de 50 % pour l'acquisition d'une herse à gazon dont le coût est estimé à 2 900 euros HT.

■ Approuve le plan de financement

Plan de financement :

Coût du matériel :	2900 €
■ Subvention région 50%	1 450 €
■ Auto financement 50%	1 450 €
Total	2900 €

DINAN AGGLOMÉRATION

DINAN
AGGLOMÉRATION

DINAMO !



Le réseau de bus DINAMO ! de Dinan Agglomération, mis en place le 1^{er} décembre 2018 s'est agrandi au 1^{er} octobre 2022. Des arrêts supplémentaires, des extensions et une nouvelle ligne à destination de la commune de Trélivan viennent compléter l'offre de transport gratuite du territoire.

Les lignes 1 et 4 seront pourvues de nouveaux arrêts, et une 5^{ème} ligne a été mise en place afin de desservir la commune de Trélivan : Trélivan Mairie Préal (Quévert), avec un passage par le pôle de correspondances de la Gare SNCF et Déroyer.

Autre nouveauté, ceux qui le souhaitent pourront recevoir des alertes trafic en temps réel avec «**DINAMO ! vos alertes trafic**». Vous recevrez par SMS une information en cas de perturbation sur l'une des lignes du réseau. L'inscription se fait sur le site dinamo.bzh.

Une matinée festive a été organisée le samedi 1^{er} octobre, avec Dinan Agglomération et en collaboration avec plusieurs associations. Au programme des animations et ateliers (bicycodage, test de vélo à assistance électrique, quizz-jeu ...) sur la thématique de la mobilité.

Dinan Agglomération profite du renouvellement de l'offre DINAMO ! pour travailler le verdissement du parc de véhicules du réseau. Au 1^{er} janvier 2024 les bus seront remplacés par des véhicules roulant au bioGNV.

D'autres solutions de mobilité sont disponibles sur l'ensemble du territoire :

I Le covoiturage : le territoire comporte 25 aires de covoiturage. Pour trouver des covoitureurs, rendez-vous sur la plateforme régionale de mise en relation gratuite, Ouestgo (<https://www.ouestgo.fr>).



I Le vélo : le Plan Vélo Communautaire, approuvé en décembre 2021, prévoit le développement d'aménagements cyclables, ainsi que la mise en place de services relatifs à la pratique (stationnements, service de location de vélo...),

I La plateforme de mobilité solidaire : pour les personnes sans solutions de mobilité et dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle, la plateforme Mobil Rance peut vous aider ou vous orienter vers des partenaires.

I Le réseau de car et TER Breizhgo
<https://www.breizhgo.bzh>

Merci à tous ceux qui ont contribué à l'animation autour de l'arrivée du bus Dinamo à Trélivan le 1^{er} octobre et plus particulièrement aux «Pourquoi Pas» pour leur prestation.



HORAIRES DU DINAMO

Ligne 5 QUEVERT PREVAL → TRELIVAN MAIRIE

ARRETS	DU LUNDI AU VENDREDI	DU LUNDI AU SAMEDI							
Préval	07:50	08:50	09:50	11:40	13:20	15:45	16:45	18:15	19:15
Violette 1	07:54	08:54	09:54	11:44	13:24	15:49	16:50	18:19	19:19
Violette - Poulichot 1	07:55	08:55	09:55	11:45	13:25	15:50	16:50	18:20	19:20
Stade 1 2	07:55	08:55	09:55	11:45	13:25	15:50	16:50	18:20	19:20
Deroyer 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000	07:56	08:56	09:56	11:46	13:26	15:51	16:51	18:21	19:21
10 ème d'Artillerie-Le Labo 1	07:56	08:56	09:56	11:46	13:26	15:51	16:51	18:21	19:21
Rue de Brest	07:59	08:59	09:59	11:49	13:29	15:54	16:54	18:24	19:24
Eglise Saint-Joseph 6	08:01	09:01	10:01	11:51	13:31	15:56	16:56	18:26	19:26
Saint-Esprit	08:04	09:04	10:04	11:54	13:34	15:59	16:59	18:29	19:29
Guinefort 1	08:05	09:05	10:05	11:55	13:35	16:00	17:00	18:30	19:30
Le Rocher	08:06	09:06	10:06	11:56	13:36	16:01	17:01	18:31	19:31
Linache 6	08:08	09:08	10:08	11:58	13:38	16:03	17:03	18:33	19:33
La Douettée	08:09	09:09	10:09	11:59	13:39	16:04	17:04	18:34	19:34
Kermené	08:09	09:09	10:09	11:59	13:39	16:04	17:04	18:34	19:34
Porte Grissault	08:10	09:10	10:10	12:00	13:40	16:05	17:05	18:35	19:35
Bellevue	08:12	09:12	10:12	12:02	13:42	16:07	17:07	18:37	19:37
Trélivan Mairie 6	08:14	09:14	10:14	12:04	13:44	16:09	17:09	18:39	19:39

6 : Correspondance possible avec le réseau BREIZHGO breizhgo.bzh
 1 2 3 4 : Correspondance possible avec les autres lignes du réseau DINAMO
 DINAMO : Agence Dinamo
 5 : box vélos

14

Ligne 5 TRELIVAN MAIRIE → QUEVERT PREVAL

ARRETS	DU LUNDI AU VENDREDI	DU LUNDI AU SAMEDI							
Trélivan Mairie 6	07:20	08:20	09:20	12:10	13:50	16:15	17:45	18:45	
Bellevue	07:20	08:21	09:20	12:10	13:50	16:15	17:45	18:45	
Porte Grissault	07:21	08:22	09:21	12:11	13:51	16:16	17:46	18:46	
Kermené	07:25	08:25	09:25	12:15	13:55	16:20	17:50	18:50	
La Douettée	07:25	08:25	09:25	12:15	13:55	16:20	17:50	18:50	
Linache 6	07:26	08:26	09:26	12:16	13:56	16:21	17:51	18:51	
Le Rocher	07:27	08:28	09:27	12:17	13:57	16:22	17:52	18:52	
Guinefort 1	07:28	08:29	09:28	12:18	13:58	16:23	17:53	18:53	
Saint-Esprit	07:29	08:30	09:29	12:19	13:59	16:24	17:54	18:54	
Eglise Saint-Joseph 6	07:32	08:32	09:32	12:22	14:02	16:27	17:57	18:57	
Rue de Brest	07:34	08:34	09:34	12:24	14:04	16:29	17:59	18:59	
10 ème d'Artillerie-Le Labo 1	07:35	08:36	09:35	12:25	14:05	16:30	18:00	19:00	
Simone Veil 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000	07:37	08:38	09:37	12:27	14:07	16:32	18:02	19:02	
Gare SNCF 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28									

DINAN AGGLOMÉRATION

DINAN
AGGLOMÉRATION

BIODIVERSITE

La commune de Trélivan est engagée avec Dinan Agglomération dans un programme d'actions sur 3 ans autour de la préservation ou parfois de la reconquête de la biodiversité dans le cadre de l'atlas correspondant avec un appui technique de l'association Cœur Emeraude.

En juillet un travail sur les chauves-souris a été réalisé par Matthieu Ménage missionné par Dinan Agglomération accompagné de Jean-Luc élu municipal et Stéphanie responsable des services techniques. En effet il est important de préserver les chauves-souris pour la biodiversité, or en 10 ans la population de ce mammifère chiroptère a diminué de 40 %, ce qui est inquiétant. Cette diminution se justifie par plusieurs raisons : le manque d'habitat avec les rénovations de bâtiments, le manque d'insectes pour leur nourriture, la pollution lumineuse la nuit...

Des lieux de gîte pour ces animaux ont été identifiés : la tour de la mairie, le Val Drouet, les combles de l'église, le grenier du foyer culturel et les ex-toilettes délabrées sur la route de Vildé Guingalan.

Le travail sur les chauves-souris se poursuivra au cours du dernier trimestre ainsi que la programmation d'actions concrètes de préservation de la biodiversité à mettre en place en 2023.

www.dinan-agglomeration.fr

ÉTANG DU VAL

La pêche est fermée sur les 2 étangs du Val et le barrage du Val depuis le 2 septembre en raison de la vidange des étangs.

Cette vidange est nécessaire pour un transfert d'eau au Pont Ruffier pour assurer le besoin des populations du secteur en eau potable.

Des pêches de sauvetage ont été organisées. Les poissons ont été triés et répartis dans d'autres réserves et notamment à Bétineuc.

Quelques belles pièces au dire des pêcheurs mais l'opération était délicate car les poissons malins parvenaient à se faufiler pour échapper au filet.



NOS AMIS LES ARBRES

L'hiver est la saison d'abattage des arbres. L'abattage est réglementé mais cette réglementation est relativement complexe. Il faut retenir que pour l'abattage de bois, dès lors qu'il se situe dans une parcelle «espace boisé classé» au plan local d'urbanisme intercommunal, une déclaration préalable est nécessaire de la même manière que pour effectuer des travaux dans une maison.

Il n'y a pas de complexité dans l'établissement de la déclaration mais elle présente l'avantage de pouvoir bénéficier de l'avis d'un technicien spécialisé de Dinan Agglomération qui pourra conseiller dans le choix des arbres à abattre. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il est parfois nécessaire d'abattre de jeunes arbres afin de permettre le développement d'autres en proximité.

Le classement des parcelles figure au plan local d'urbanisme que vous pouvez consulter à cette adresse : sig@dinan-agglomeration.fr accès public en faisant une recherche sur le lieu-dit à condition de cocher PLUI 2021.

Les espaces boisés classés sont représentés par un quadrillage vert, les haies classées sont également matérialisées par une ligne vert fluo.

Ces classements ne signifient pas interdiction d'abattre mais bien abattage-entretien en respectant la nature.

De même pour des défrichements une demande préalable est nécessaire.

Pour tout renseignement merci de vous adresser à la mairie.

UNE ACTION DE PRÉVENTION À DESTINATION DES SENIORS : L'ATELIER NUTRITION

■ L'Asept Bretagne (association de prévention et d'éducation à la santé), en partenariat avec le CCAS, dans le cadre des actions « **Pour bien vieillir** » propose aux seniors un atelier nutrition. Il se déroulera, **salle Hélène BOUCHER, de 14 h à 16h30 du 17 janvier au 28 mars 2023** (pas de séance pendant les vacances scolaires).

Cet atelier permet de s'informer sur les effets de l'alimentation dans le « Bien vieillir », de prendre conscience de ses comportements actuels en matière d'alimentation et d'acquérir de nouveaux réflexes favorables à un bien-être durable.

Cet atelier est animé selon une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques et convivialité.

Informations pratiques :

■ Réunion publique le **mardi 10 janvier 2023 à 14 h** salle **Hélène BOUCHER**

■ Groupe de 15 personnes maximum.

Programmes des séances :

- Pourquoi je mange ?
- Le plaisir au bout de ma fourchette
- Mon équilibre alimentaire-une histoire de famille(s)
- Rythme et diversité : le secret de l'équilibre alimentaire
- Mes choix pour bien manger
- Je deviens un consommateur averti
- Les secrets de mon assiette
- Alimentation et activité physique-mes atouts santé. Séance animée par une esthéticienne-nutritionniste
- Manger-bouger-mon accord parfait – Séance bilan- Proposition d'une activité physique.

Les inscriptions sont à faire auprès du secrétariat de mairie
(02 96 39 16 31)

Participation gratuite.

Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus rapidement possible.



L'HEURE DE LA RETRAITE A SONNÉ POUR SYLVIE

■ Après 30 années au service de la commune de Trélivan et plus particulièrement à l'école Jean Ferrat, ce sont les grandes vacances pour Sylvie BREXEL.

Embauchée en 1992 par le tout jeune Maire Claude Le Borgne qui lui remettra 20 ans plus tard la médaille du travail, elle s'est spécialisée auprès des élèves de petite section et elle s'est passionnée pour son travail auprès des petits boutchous ; elle intervenait également en cantine et a gravi les différents échelons de la fonction publique territoriale.

Nous la félicitons pour son beau parcours et la remercions pour tout ce qu'elle a apporté aux enfants de notre commune et plus largement pour son fort engagement professionnel dans le service public au sein de notre commune. L'évènement a été fêté avec tous les acteurs de l'école et sa famille le jeudi 7 juillet dernier jour d'école et dernier jour de travail pour elle et ce fut un beau moment d'émotion partagé.

Nous lui souhaitons une très belle retraite avec sans doute plein d'activités mais aussi de pouvoir savourer le plaisir de ne rien faire.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

SÉCURITÉ

Un radar pédagogique a été installé au lieu-dit Le Rocher.

Des tracés de peinture routière ont été réalisés.

POUR LE FOOT

Sur le terrain d'honneur, deux tuyaux de drainage ont été posés par l'entreprise Tranchevent.

Les agents des services techniques ont taillé la haie, désherbé et sablé le tour du terrain.

L'achat d'une herse étrille de 162 dents va permettre de désherber les terrains de foot de façon mécanique et plus respectueuse de l'environnement.

Au terrain du Rocher, l'entreprise Colas a réalisé un enrobé autour des vestiaires.



LA POULDAIS

Nous avons missionné la société A2B pour inspecter les réseaux d'eaux pluviales suite à des problèmes d'évacuation et ceci avant la réfection de la voirie par Dinan Agglomération.

L'entreprise EVEN a changé six mètres de buses qui étaient cassées et des travaux d'eau potable ont également été réalisés.

LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU CIRCUIT MOTO

Depuis plusieurs années, la route commençait à se fissurer. Pour

éviter qu'elle ne se dégrade davantage en période de gel, après échange avec le service voirie de Dinan Agglomération, nous avons mandaté l'établissement Côte d'Émeraude pour effectuer un pontage des fissures. Le pontage consiste à recouvrir de manière superficielle une fissure. L'objectif est d'établir un pont entre les deux lèvres de la fissure afin d'imperméabiliser la chaussée.

TRAVAUX RUE DU STADE

Les travaux de la rue du Stade ont démarré en avril et vont durer plusieurs mois. Le réseau d'eaux pluviales a été refait. L'effacement des réseaux téléphonique et électrique est terminé.



LE ROND-POINT DE LA BARRIÈRE

L'entreprise Colas a réalisé un enrobé sur une quinzaine de mètres pour améliorer le passage des piétons.



LA MAIRIE

Les travaux de désamiantage et de démolition sont terminés. Les entreprises sont dans la phase de reconstruction.

LA DOUETTÉE

Effacement du réseau électrique par ENEDIS en cours.

LE FOYER DES AÎNÉS

Le foyer des aînés a été repeint par les agents des services techniques. L'ensemble des néons a été remplacé par des leds intégrés dans le faux plafond afin d'améliorer l'éclairage et réduire la consommation électrique.



DIVERS TRAVAUX

Elagage du chemin des Bouillons Blancs par des agents du département.

La tonte

Désherbage, entretien des massifs

Entretien des chemins

Passage de l'épareuse

Reprise des barrières du parc du Val Drouet.



DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ACCORDÉES



NUMERO	ACCORDÉ LE	ADRESSE	NATURE DE LA CONSTRUCTION
02236422C0033	14/05/2022	7 résidence du Bois Noué	Création d'une clôture
02236422C0034	09/05/2022	8 le Tertre	Changement d'un portail
02236422C0035	18/05/2022	1 rue des Châtaigniers	Installation d'une clôture
02236422C0036	17/05/2022	4 La Bouillie	Remplacement d'ouvertures
02236422C0037	24/05/2022	3 lotissement le Hameau du Clos Fleuri	Pose d'un portail
02236422C0038	01/06/2022	18 route de Caulnes	Pose de 12 panneaux photovoltaïques
02236422C0039	07/06/2022	14 Le Carré des lys	Construction d'un abri de jardin
02236422C0040	09/06/2022	37 lotissement Vaucouleurs	Création d'une véranda
02236422C0041	13/06/2022	6 résidence du Bois Noué	Construction d'un abri de jardin
02236422C0042	13/06/2022	24 La Sevestrais	Pose de 11 panneaux photovoltaïques
02236422C0043	29/07/2022	20 La Douettée	Changement et modification des ouvertures
02236422C0044	24/08/2022	4 La Porte Grissault	Création d'un carport
02236422C0046	07/07/2022	2 rue de la Souche	Pose de 2 châssis de toit
02236422C0047	21/07/2022	3 Le Rocher	Construction d'un abri de jardin
02236422C0048	13/07/2022	5 rue des Pommiers	Création d'une chambre au-dessus du garage
02236422C0049	21/07/2022	6 résidence du Bois Noué	Transformation du garage en bureau et buanderie
02236422C0050	28/07/2022	15 résidence des Korrigans	Remplacement d'une haie par un mur et pose d'un portail
02236422C0053	19/09/2022	11 rue de la Petite Renaudais	Bardage isolant sur pignon nord
02236422C0054	22/08/2022	1 Bel Air	Création de 2 fenêtres de toit
02236422C0055	25/08/2022	1 Bel Air	Agrandissement d'une fenêtre à l'étage
02236422C0056	22/08/2022	4 La Lande du Poirier	Création d'une clôture
02236422C0057	01/09/2022	4 La Lande du Poirier	Mise en place d'un portail
02236422C0059	25/08/2022	29 rue des Clairettes	Pose de panneaux solaires
02236422C0060	01/09/2022	9 Bougault	Création d'une clôture et d'un portail
02236422C0061	19/09/2022	9 Bougault	Construction d'un abri de jardin
02236422C0062	07/09/2022	24 La Bouvrais	Changement des menuiseries
02236422C0063	12/09/2022	14 Linache	Création d'un carport
02236422C0064	14/09/2022	19 rue des Pruniers	Création d'un carport
02236422C0065	21/09/2022	3 rue des Fougères	Création d'une clôture
02236422C0066	21/09/2022	2 rue des Fougères	Création d'une clôture et d'un portillon
02236422C0069	21/09/2022	2B La Pouldais	Création d'un mur et pose d'un portail

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

NUMERO	ACCORDÉ LE	ADRESSE	NATURE DE LA CONSTRUCTION
02236421C0005	30/05/2022	52 Le Domaine du Bois de Linache	Maison individuelle
02236422C0006	06/07/2022	1 rue du Centre	Extension de la pharmacie
02236422C0008	31/05/2022	36 route de Broons	Maison individuelle
02236422C0009	29/06/2022	La Roussais	Maison individuelle
02236422C0010	31/05/2022	26 Linache	Extension d'une maison individuelle
02236422C0011	21/07/2022	22 bis La Sevestrais	Maison individuelle
02236422C0012	09/09/2022	Aérodrome	Construction de 2 bâtiments pour le stockage d'aéronefs
02236422C0013	13/07/2022	1 rue des Framboisiers	Maison individuelle
02236422C0014	09/09/2022	6 résidence du Drouet	Maison individuelle
02236422C0015	21/07/2022	3 résidence du Drouet	Maison individuelle
02236422C0017	01/09/2022	5 résidence du Drouet	Maison individuelle
02236422C0018	19/09/2022	16-18-20-22-24-26-28 Le Carré des Lys	Construction de 7 logements sociaux
02236422C0020	02/09/2022	9 Bougault	Création d'un carport



ARGENT DE POCHE

L'opportunité pour nos jeunes de vivre une première expérience dans la vie professionnelle.

Cet été, la commune a relancé le dispositif «argent de poche» les 4 et 5 juillet. 2 jeunes ont répondu présents sur les deux chantiers proposés. Encadrés par un agent communal ainsi que par des élus, les deux jeunes ont participé aux travaux de désherbage dans le cimetière, après avoir achevé le chantier de peinture, lotissement de Vaucouleur.

Les deux missions ont permis à Gabriel et Maël de se faire un peu d'argent de poche pour les vacances.



JOUTES NAUTIQUES

Le dimanche 10 juillet une équipe a représenté la commune aux joutes nautiques de Lanvallay.



RENCART SOUS LES REMPARTS

Le mercredi 17 août la compagnie toulousaine «SACEKRIPA» nous a proposé, sur l'étang du Val Drouet, un spectacle intitulé «SURCOUF».

Mélange de burlesque et d'arts du cirque, les artistes ont enthousiasmé les 250 spectateurs qui avaient pris place sur les bords du plan d'eau de TRELIVAN. Une belle réussite dans un cadre exceptionnel.



DINAN
AGGLOMÉRATION

NOUVEAU VISAGE DU TRANSFORMATEUR DE VAUCOULEURS

Le lundi 4 juillet après-midi, Gabriel et Maël, dans le cadre du dispositif «argent de poche» ont revêtu la combinaison, pour appliquer une peinture d'acrocroche sur le transformateur.

Plusieurs habitants de la cité, des élus ainsi que Benjamin des services techniques se sont associés à ce projet.

A la suite de ce travail préparatoire, une trentaine d'heures ont été nécessaires à l'artiste trélivannais Julian Target, alias Artkor Bagdad, pour réaliser cette magnifique fresque.

Un grand merci à notre artiste local, Julian, qui par sympathie n'a pas hésité à peindre gracieu-

sement la 3^{ème} face non prévue au projet.

Cette belle réalisation égaye le lotissement et attire la curiosité des habitants.



ACCUEIL DE LOISIRS 2022

L'accueil de Loisirs de Trélivan était ouvert du 11 au 29 juillet. Nous avons accueilli 47 enfants en moyenne par jour. Ils étaient répartis en trois tranches d'âges (3/5 ans, 6/8 ans et 9/12 ans).



Comme les années précédentes, l'équipe d'animation a choisi un thème par semaine :

«sportive», «environnement» et «semaine folle».

Tous les mardis, les enfants se sont baignés dans la piscine des pommiers de Dinan.

La première semaine a connu un démarrage en fanfare, car tous les enfants ont pu faire une sortie qui est, à leurs yeux, «le must absolu». Ils se sont retrouvés au parc aventure de Saint-Cast, pour une journée d'accrobranche. Par ce temps chaud, petits et grands ont apprécié la relative fraîcheur apportée par les arbres.



Le groupe des 6/12 ans a bénéficié du savoir-faire des bénévoles de l'AS Trélivan qui les a initiés au football.

La seconde semaine, l'ALSH a emmené seize enfants de 9/12 ans pour la traditionnelle semaine de mini-camp. L'installation s'est faite au camping de Lancieux. Du mardi au jeudi, les enfants se sont initiés à la navigation en catamaran. Le mercredi, les enfants de 3/5 ans sont

allés faire de l'équitation à Saint-Valay à Taden. C'est un des loisirs que les enfants adorent.

L'après-midi, les enfants de 6/12 ans se sont frottés au bowling. Ce fut une journée très dynamique qu'enfants et animateurs ont particulièrement appréciée. Le vendredi, tous les enfants du centre se sont retrouvés à la plage de Lancieux.



La dernière semaine tous les enfants sont allés au parc couvert Max Aventure de Saint-Malo pour courir, sauter, grimper et profiter au maximum des différentes activités.



Accueils de Loisirs

Je tiens à remercier toute l'équipe d'animation (Aurélien, Pauline, Kevin, Maïwenn, Léa, William, Gwenaëlle et Emma) qui a su encadrer, animer avec le sourire et être à l'écoute des enfants. Merci à Anne-Julie pour sa cuisine. Merci aux bénévoles de l'AST qui sont intervenus auprès des enfants. Merci aux agents du service technique ainsi qu'aux secrétaires de mairie (Dominique, Catherine et Sylvie) pour leur aide.

Enfin merci à Madame Botrel et à la municipalité pour leur confiance.

Marie-Noëlle PIÉVACHE

Directrice de l'accueil de loisirs



L'HEURE DE LA RENTRÉE A SONNÉ

Le 1^{er} septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école.

38 sont scolarisés à l'école Mosaïque : 10 en maternelle et 28 en élémentaire. Pour tout renseignement concernant les services périscolaires, les familles doivent contacter l'atelier du 5 bis, service enfance jeunesse de la ville de DINAN au **02 96 39 38 21** ou par mail : atelierdu5bis@dinan.fr .

L'école Jean FERRAT enregistre une baisse de ses effectifs : 66 enfants inscrits en maternelle et 98 en élémentaire. Dans le cadre de l'accueil des gens du voyage sur le territoire, et en particulier sur l'aire de Gros bois, des enfants y ont été scolarisés.

Pour tout renseignement ou modification dans le dossier de l'enfant, les parents doivent prendre contact avec le secrétariat de mairie. Catherine, Dominique et Sylvie sont à votre écoute au **02 96 39 16 31**.

La municipalité a souhaité s'associer à la sensibilisation des enfants à la biodiversité et au développement durable avec l'installation :

De deux récupérateurs d'eau de pluie par le service technique à l'école maternelle et élémentaire. Ils servent à l'arrosage des jardins écoliers.

D'un composteur pédagogique, mis à disposition par Dinan Agglomération, dans lequel sont déposés des déchets de la cantine.

Le composteur est équipé d'une plaque vitrée. Ainsi les enfants peuvent découvrir les différentes étapes de la décomposition des déchets. Le compost servira à fertiliser les jardinets.



Le restaurant scolaire

C'est un service municipal très fréquenté. Chaque jour, Anne-Julie, secondée par Frédérique, prépare près de 170 repas très variés et équilibrés en y intégrant toujours plus de produits avec des signes de qualité, bio et locaux.

Brigitte, Carine, Florence, Frédérique, Gwenaëlle, Magalie, Marie-Noëlle, Martine assurent les deux services en salle et la surveillance de la cour.

LES SERVICES PERISCOLAIRES



Dès que les familles ont connaissance de l'absence de leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire, elles doivent prévenir rapidement le secrétariat de mairie. Cela permet d'ajuster au mieux le nombre de repas à préparer et ainsi de limiter le gaspillage alimentaire (objectif zéro déchet mené déjà depuis quelques années en partenariat avec Dinan Agglomération).

La garderie

Les enfants y sont accueillis le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h20 et de 16h15 à 19 h.

L'équipe d'animation est composée d'une responsable (Marie-Noëlle) et de 4 agents municipaux (Carine, Florence, Frédérique et Magalie). Carine PETIT a rejoint l'équipe d'encadrement le 1^{er} septembre, la municipalité lui souhaite la bienvenue.

Le soir, un goûter est pris en commun. Les agents adaptent le goûter pour les enfants qui ont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Les enfants participent au rangement et au nettoyage des tables afin de les sensibiliser à l'hygiène et la propreté.

De 17h à 19 h, des activités diverses sont proposées, en lien avec le projet éducatif de la municipalité :

- **Activités créatives (réalisation d'une nappe pour le salon des artistes, jeux éducatifs ...)** ;
- **Jeux de société, jeux dans la cour lorsque le temps le permet ;**
- **Ateliers lecture, jeux, dessin, coloriage.**

Les enfants qui le souhaitent ont la possibilité de faire leurs devoirs.



Tous les parents doivent faire preuve de la plus grande prudence aux abords de l'école. Privilégiez le stationnement sur les parkings et respectez la signalisation pour la sécurité des enfants. Cet été, dans la rue des Cerisiers, des marquages au sol ont été refaits pour matérialiser l'espace de stationnement pour les voitures et l'arrêt bus. Un cheminement piétonnier de la place du 19 mars 1962 à l'entrée de l'école maternelle a été également tracé.



Magalie, Carine, Marie-Noëlle, Frédérique et Florence.

Très bonne année scolaire à tous.

LA RENTRÉE 2022 À L'ÉCOLE JEAN FERRAT DE TRELIVAN

164 élèves ont repris le chemin de l'école en cette rentrée 2022.

Cela fait bien longtemps que les effectifs n'ont pas été aussi peu élevés. Les promotions de CM quittant l'école pour le collège ne sont plus compensées par les inscriptions en Petite Section. La rentrée s'est effectuée avec toujours 8 classes mais il faudra se montrer vigilant quant au maintien de ces 8 classes si les effectifs ne remontent pas sensiblement.

Saluons l'arrivée de Samuel Constant qui déchargera le directeur tous les jeudis. Il a enseigné pendant 10 ans à l'école du Mené. L'équipe enseignante reste par ailleurs très stable. Après le départ de Sylvie BREXEL qui a fait valoir ses droits à la retraite, un remaniement des emplois du temps des personnels communaux rattachés à l'école a été effectué ; à noter l'arrivée de **Carine PETIT** au sein de l'équipe.

La très bonne nouvelle de la rentrée concerne une accalmie sanitaire appréciée de tous. Les récréations peuvent être

communes, le brassage des élèves est autorisé et surtout, le port du masque n'est plus obligatoire dans les classes. Quel soulagement, en espérant que cela perdure dans les prochains mois !

Les projets se montent tout doucement avec les incertitudes que nous avons rencontrées durant ces 2 dernières années. Le projet sur la biodiversité sera poursuivi au sein de toutes les classes avec l'aide de la Maison de la Rance. L'accent sera évidemment mis sur le manque d'eau de cet été, les jardins des écoliers étant le parfait exemple de ce que la nature a pu souffrir avec cette sécheresse mettant en évidence si besoin était, le changement climatique.

Les projets avec l'USEP, l'intervention d'un dumiste en maternelle, une classe poney pour les CP, une classe de voile pour les CE2 et une classe transplantée sur 2 jours pour les CM en mai 2023 sont envisagés. Sachons remercier la municipalité pour la prise en charge des transports,

l'Amicale Laïque de Trélivan qui sait se montrer toujours généreuse pour accompagner les nombreux projets de l'équipe enseignante.

Un autre projet devrait évoluer cette année scolaire : la construction de l'école maternelle. L'étanchéité et l'isolation du bâtiment qui date de 1976 font grandement défaut. Après les visites des écoles neuves avoisinantes l'an passé, les prochaines réunions devraient définir l'emplacement du futur bâtiment et en ébaucher les plans.

Bonne année scolaire à tous !

Philippe LE DREZEN,

Directeur de l'école Jean Ferrat.



Derniers souvenirs de CM2 avec la sortie vélo coorganisée avec l'USEP à Bétineuc le 4 juillet et le montage des composteurs offerts par Dinan Agglomération afin d'accompagner le projet sur la biodiversité.

En juin les élèves de la classe de CP ont eu la chance de participer, pendant 4 jours, à une classe poney, au centre équestre de St Valay. Ils ont pu découvrir de nombreuses activités avec les poneys et les chevaux, dans une ambiance conviviale.



LE PRIX « ZÉRO PHYTO » 2022 DÉCERNÉ À LA COMMUNE PAR LA RÉGION BRETAGNE



Trélivan figure ainsi parmi les 73 nouvelles collectivités et deux intercommunalités à être récompensées pour leur engagement sans produit phytosanitaire en 2022. 27 communes des Côtes d'Armor ont reçu le label cette année.

534 communes bretonnes ont désormais abandonné l'usage de tout produit phyto, participant ainsi à la reconquête de la qualité de l'eau.

Ce diplôme est venu récompenser les efforts de la commune, qui s'est engagée dans cette politique depuis plusieurs années.

L'entretien des espaces verts nécessite davantage de travail manuel, des réflexions sur les pratiques alternatives et la modification des plantations sont menées par les services techniques.

Remerciements aux agents techniques, qui participent au quotidien à cette démarche écologique, et qui grâce à leur travail, permettent d'offrir aux Trélivannais un cadre de vie de qualité. Merci à tous les habitants

qui n'hésitent pas à désherber et nettoyer devant chez eux (bas de murs, trottoirs etc...).

La région subventionne des achats de matériels alternatifs. La commune a acheté une herse étrille pour un désherbage mécanique.

Stéphanie Tarisse, responsable des services techniques, s'est vue remettre ce prix le 30 juin 2022 à Rennes, et des dou-doues sans manches pour les agents techniques.



LA MATINÉE CITOYENNE

Samedi 16 septembre 2022, une cinquantaine de citoyens se sont retrouvés pour se répartir sur les diverses tâches qui avaient été retenues pour cette matinée. Cette année les nettoyages étaient impossibles en raison des restrictions sur la consommation d'eau. Il fallait donc choisir entre le balayage des cailloux route

de Caulnes suite à la réfection de l'enrobé, le ramassage des déchets le long des routes, le retrait des jardinières du bourg, le désherbage de l'aire de jeux, le débroussaillage de chemin et le nettoyage des abris bus (fait avec de la récupération d'eau de pluie).

Tout le monde s'est retrouvé à midi pour partager le pot de l'amitié et clôturer ce beau moment de rencontre et de partage qui s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

Un très grand merci à tous les participants et à l'année prochaine.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 20 /05/2022 : Kaëlig MENARD,
24 La Férolais

Le 21/07/2022 : Juliette SALAÜN,
15 rue du Stade.

Le 1^{er}/09/2022 : Rose POULARD,
28 la Chevrolais.

Le 13 /09/2022 : Nino FLAGEUL,
9 résidence des Bruyères.

Le 18 /09/022 : Elio BOURÉ,
28 rue des Pommiers.

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Le 04/06/2022 :
Rosanna LEMONNIER et Jérôme LE
DORIDOUR, 3 rue des Pruniers.

Le 25/06/2022 : Florine GODET et
Gaétan COCHÉ, 11 rue du Stade.

Le 25/06/2022 : Delphine BARBRÉ
et Gérald HÉBERT,
34 lotissement Vaucouleur.

Le 02/07/2022 : Mélina LEMAUX
et Aurélien BIANCO, 2 rue des
Myosotis.

Le 02/07/2022 : Aurélie DENOUIL
et Christophe CRAMBERT, 10 rue
des Mirabelles.

Le 04/07/2022 : Viktória DIENES
et Hervé DUPONCEL, 10 route de
Caulnes.

Le 13/07/2022 : Anne LE ROUX et
Thierry LOGEAS, 5 lotissement du
Plan d'eau.

Le 23/07/2022 : Aurélie
DEHAGUES et David TEXIER, 3 rue
des Pommiers.

Le 06/08/2022 : Anita LEROY et
Gilbert CHÉHU, 49 La Mare.

Le 06/08/2022 : Priscillia NOIRET
et Christopher LECOUFFLARD, 13
rue de la Cochais.

Le 17/09/2022 : Marie SAILLOUR et
Florian AUBERT, 46 résidence des
Korrigans.

**Nous présentons aux mariés
nos vœux de bonheur.**

DÉCÈS

Le 21/05/2022 : Odette GILLET,
14 résidence Anne de Bretagne.

Le 22/05/2022 : Jacky MORIN,
18 La Férolais.

Le 05/06/2022 : Olivier POUVRET,
15 rue des Pommiers.

Le 10/06/2022 : Christine
LEDORMEUR, La Ville es Rolland.

Le 04/08/2022 : Daniel LABBÉ,
3 bis rue des Sternes.

Le 08/08/2022 : Louise GESTIN,
15 rue de la Barrière.

Le 02/09/2022 : Daniel
COLOMBEL, La Rivonnais.

Le 04/09/2022 : André POTTIER,
1 route de Caulnes.

Le 12/09/2022 : Gilles LEPLAN,
4 résidence des Bruyères.

**Nous présentons aux familles
nos condoléances attristées.**

LA FÊTE NATIONALE : UN MOMENT POUR SE RETROUVER



Le traditionnel repas moules-frites du 13 juillet aura été un vrai succès après les deux années de pandémie.

Pouvoir de nouveau organiser une manifestation pour la fête nationale était un vrai plaisir. Les bénévoles du comité loisirs et culture Trélivannais étaient prêts et bien contents de se retrouver pour travailler mais aussi s'amuser.

Dès 14 heures, les cuisiniers et cuisinières étaient au travail, pour préparer les 170 kilos de moules et les 100 kilos de frites.

Les serveurs et serveuses n'avaient plus qu'à attendre 20h pour servir les premiers convives.

240 repas de moules et frites croustillantes ont été dégustés. La crème brûlée de la boulangerie Damelincourt a été très appréciée.

La soirée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur animée par le DJ Mifistram de Léhon.

Dès 23h, beaucoup de spectateurs étaient présents pour admi-

rer les bouquets de feux d'artifice offerts par la municipalité. Un grand merci à Monsieur Gendron de la Société Féerie et Spectacles d'Étrelles pour ce magnifique spectacle de mille couleurs.

Le Comité Loisirs et Culture Trélivannais, remercie tous les bénévoles et toutes les personnes qui ont répondu à son invitation, ce qui a permis d'animer notre commune.

Marie-Claire BOTREL,
Trésorière du CLCT

LE REPAS DES AINÉS

Madame Le Maire, Suzanne LEBRETON, les membres du conseil municipal et du CCAS ont le plaisir de convier toutes les personnes âgées de 70 ans et plus au repas avec animation musicale qui aura lieu le dimanche 16 octobre à partir de 12h à la salle Clément ADER. Les personnes concernées ont été invitées au cours du mois de septembre par l'élu(e) de leur secteur.

Tout nouvel habitant de la commune, non convié, doit contacter le secrétariat de mairie pour se faire inscrire au repas.



ARMISTICE



Vous êtes invités jeunes et moins jeunes à venir vous recueillir le vendredi 11 Novembre.

A 11 heures rendez-vous à la Mairie puis dépôt de gerbes au Monument aux Morts.

La Marseillaise sera chantée par les élèves de l'école Jean Ferrat et les chanteurs de Trélivan Animation.

La cérémonie se terminera par un lâcher de pigeons.

Un vin d'honneur sera ensuite servi par la municipalité.



LA CLÉ DES CHANTS ANNONCE L'ARRIVÉE DE NOËL À TRÉLIVAN

Le Comité Loisirs et Culture Trélivannais invite la chorale «La clé des chants» de Plélan-le-Petit, le vendredi 16 décembre 2022 à 20h30 dans l'église de Trélivan.

Accompagnés d'un musicien, l'ensemble vocal et son chef de chœur Emmanuel Rolland vous présenteront un répertoire de chants de Noël et d'œuvres classiques.

Petits et grands, venez nombreux pour fêter l'arrivée de Noël en musique.

L'entrée sera libre de participation.

Marie-Claire BOTREL,
Trésorière du CLCT



ANGE OLIVER, L' HUMORISTE DÉJANTÉ PRÉSENTERA SON « ONE MAN SHOW » SALLE CLÉMENT ADER LE DIMANCHE 13 NOVEMBRE À 15H00



ANGE OLIVER, artiste burlesque, vous proposera un spectacle dans la pure tradition du cabaret comique.

Humoriste, chanteur, imitateur, Ange OLIVER a toujours voulu en faire son métier alors que son instituteur lui disait :

« Ce n'est pas en faisant le pitre que tu gagneras ta vie plus tard » Et pourtant, aujourd'hui toujours sur scène, l'artiste nous propose clownerie, magie, musique, chanson, imitations : UN CABARET A LUI TOUT SEUL.

Un spectacle drôle, hilarant, surprenant qui fera de votre après-midi un souvenir inoubliable.

Michel PELHATRE

Comité Loisirs et Culture Trélivannais

RÉSERVEZ VOS PLACES POUR CETTE JOURNÉE UNIQUE
A partir du 20 OCTOBRE 2022
Mairie de TRÉLIVAN, Boulangerie,
Café des Sports

Adultes : 10 euros
Enfants (-12 ans) : 7 euros

COMITÉ DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage, comme bien d'autres associations, est un peu en sommeil durant ces mois d'été...mais un peu seulement. L'année 2023 approche et ce sera l'occasion pour les Trélivannais de revoir l'Ariège et les Pyrénées pendant le week-end de l'Ascension.

Dès l'automne le bureau se réunira pour définir les actions pour la prochaine année. Probablement un repas à emporter qui a connu un vif succès cette année...d'autres manifestations ???

En tout cas un cap sera fixé après l'Assemblée Générale de janvier 2023.

Je profite de cet article dans le bulletin municipal pour rappeler que le jumelage est ouvert à tous...Quel bonheur en 2022 de voir des nouveaux adhérents se joindre à nous et participer aux activités !!!!

Pour le bureau,
le président
André-Yves COLAS



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE TRELIVAN



Cette année nous retrouvons nos marques même si la crise sanitaire du COVID a changé nos comportements, individuels ou associatifs.

Notre amicale va de l'avant et pour le dernier trimestre 2022 nos objectifs sont la cérémonie du 11 novembre suivie du banquet annuel et la mise en place d'un porte-drapeau junior pour 2023.

Le 11 novembre :

Comme déjà indiqué dans le dernier bulletin municipal, le banquet annuel des anciens combattants du 11 novembre se déroulera dans la salle Clément Ader de Trélivan. Le traiteur habituel « Le Chêne au Loup » s'est engagé avec nous pour la prestation. Au cours du banquet nous organiserons une petite tombola pour vous faire plaisir. Prix par personne **32 euros**.

Dès maintenant, vous pouvez réserver vos places en contactant notre trésorier, Jean Marie DESCAMPS au 02 96 85 21 38, moi-même au 06 52 73 72 01 (laisser un message) ou tout autre membre du bureau.

Date limite pour la réservation :

Lundi 24 octobre 2022.

Au menu

Kir

Duo de saumon grillé,
merlu sauce hollandaise.

Rôti de veau et sa garniture de légumes

Salade, fromages

Framboisier et son coulis

Muscadet et Bordeaux

Café

Vin pétillant offert par l'amicale à la fin du repas

Porte-drapeau Junior :

Pour le moment, nous avons un volontaire mais il est encore possible de faire acte de candidature. Nous choisirons de préférence une personne sur la commune de Trélivan.



La désignation officielle du porte-drapeau junior se fera lors de notre assemblée du dernier samedi de février 2023.

Les activités de l'été :

Notre journée convivialité du 9 juin a été un succès avec la participation de 30 personnes. Merci aux membres du bureau de cette bonne organisation et merci aux services techniques de la Mairie pour le soutien logistique sans oublier les commerçants de Trélivan.

La sortie croisière dans le golfe du Morbihan du 21 juillet a dû être annulée par manque de participants. L'année prochaine nous étudierons une autre forme d'activité en remplacement.

Le Président
Christian LEHMANN

LE CLUB «LES AMIS DU VAL DROUET» : UN DÉBUT DE SAISON SOUS LES MEILLEURS AUSPICES



C'est dans un nouvel environnement que les adhérents, nouveaux et anciens, se sont retrouvés dès le mardi 6 septembre pour débiter la saison 2022-2023.

En effet, l'association tient à rendre un honneur tout particulier au remarquable travail de rénovation du local réalisé cet été par les services techniques de la municipalité. Il faut bien avouer que la salle du bas de l'ancien «Foyer des Aînés» méritait d'être rafraîchie. C'est donc dans la salle de la nouvelle «Maison du Val Drouet» que les adhérents ont fait leur rentrée dans un local repeint, mieux éclairé et mieux aménagé. L'association bénéficie même dorénavant d'une connexion Internet.

Outre les activités habituelles de

photographie et de peinture, sans oublier les jeux de cartes et de société, l'association propose de nouvelles activités : du soutien scolaire pour les enfants qui auraient besoin d'un coup de pouce dans leurs apprentissages,

une marche le jeudi matin une à deux fois par mois, du moins en début de saison, et des activités manuelles (loisirs créatifs, couture, tricot, broderie à points comptés). Les Amis du Val Drouet ont à cœur de répondre favorablement aux attentes des personnes, et restent ouverts à toutes suggestions (Nous recherchons ainsi une personne qui puisse animer un atelier «macramé»). Au vu du calendrier, des activités ponctuelles de loisirs créatifs (confection de couronnes de Noël, décorations diverses, etc.) seront également proposées. Ces activités prennent tout leur sens dans le développement durable, car c'est avec peu de matériel récupéré (laine, tissus, cartons, etc), que de très belles choses peuvent être

produites et constituer de jolis cadeaux personnalisés.

Les Amis du Val Drouet ont pu présenter leurs différentes activités au Forum des Associations de Dinan les 3 et 4 septembre. Ce fut un réel succès puisque de nombreuses personnes ont été séduites par l'esprit de l'association autour du partage et de la convivialité et sont devenues de nouveaux adhérents.

Créer du lien, des moments de détente et de bonne humeur sont en effet les Leitmotivs de l'association.

La présidente, **Catherine BESNIER**



Alors n'hésitez plus et venez nous rejoindre !

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter

la présidente Catherine Besnier au 06 86 85 19 33

ou par mail : catherine.besnier22@orange.fr

TRELIVAN ANIMATION

Théâtre

La Troupe Théâtrale les 3T s'est réunie les lundis 22 et 29 Août pour la lecture de sa nouvelle pièce.

Les 8 acteurs et actrices (6 femmes et 2 hommes) ont repris les répétitions à partir du 19 septembre, 2 fois par semaine les lundi et vendredi.

Le titre de la pièce vous sera communiqué au mois de décembre dans le bulletin municipal

La responsable,
Marie-Pierre JEANNE

Chants marins

Fini les vacances, nous avons repris nos répétitions le 12 septembre avec un effectif qui se maintient autour des 25. Nous souhaitons plus de festivités et de sorties cette année.

Je propose à toute personne qui voudrait pratiquer une activité et qui aime les chants marins : chanter ou instrumental (guitare, accordéon ou autres) de venir nous voir le lundi à partir de 18 h 00 à la salle Clément Ader (Scène) ou de prendre contact au **02 96 39 56 17 - 06 19 95 65 90** ; vous serez les bienvenus.

Le Président,
Bernard FAIRIER

FLEUR DE BLÉ NOIR DANSES TRADITIONNELLES BRETONNES

L'heure de la rentrée a sonné pour les élèves petits et grands de Trélivan mais également pour toutes les associations qui s'évertuent à tisser du lien social au travers de très nombreuses activités.

La section « animations » de Fleur de Blé Noir a effectué une petite dizaine de sorties au cours de l'été 2022 (vous avez pu la voir en représentation à « l'Enfant dans la Ville ») et a repris ses activités le 13 septembre à 20h30 au sein de la section « loisirs ».

Cette dernière fonctionne durant la période scolaire et permet à chacun et chacune d'apprendre et de maîtriser les pas de danses bretonnes ou de parfaire des connaissances pour les danseurs et danseuses confirmés.

Comme vous le savez la danse bretonne ne se résume pas à danser en rond en se tenant par le petit doigt...Je me suis laissée

dire qu'il y a autant de danses bretonnes que de jours dans l'année...Il y a des danses en rond mais aussi par deux, par trois, par quatre, par six ou huit...

Grâce à notre animatrice bénévole Marie-Annick et à nos fidèles musiciens (qui d'ailleurs se feraient un plaisir d'accueillir des nouveaux) l'association est en mesure de vous assurer d'apprendre à danser pour participer aux fest-noz et fest-deiz locaux mais aussi de vous enseigner de nouvelles danses et de le faire dans une ambiance conviviale. Nul besoin d'être accompagné(e) pour venir, tout le monde dansera. Votre seul regret sera de ne pas y être venu(e) plus tôt.

Les cours ont lieu le mardi soir de 20h30 à 22h à la salle Clément Ader. La cotisation est maintenue



au tarif de 25€ (tarif avant covid) après une année gratuite.

N'hésitez pas à venir voir et essayer tout simplement. Vous êtes les bienvenu(e)s pour 2 séances gratuites qui ne vous engagent en rien.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le 02 96 39 40 02.

Le prochain Fest-deiz aura lieu le **6 novembre** et sera animé par Kerouez.

Martine Duffros, secrétaire de Fleur de Blé Noir

ASSOCIATION DES GENÊTS - BRUYÈRES - KORRIGANS

Le dimanche 11 septembre dernier s'est déroulé sous un magnifique soleil sur le terrain des sports du Rocher la 20^{ème} édition du traditionnel vide greniers de l'association Genêts Bruyères Korrigans.

95 exposants ont participé à ce vide-greniers représentant 547 mètres linéaires de stands.

La disposition des lieux, modifiée du fait de la construction de logements sur une partie du terrain, a été appréciée par les exposants et par un public nombreux motivé par un temps radieux.

Merci à la municipalité de Trélivan pour son soutien et son aide technique, ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à cette organisation.



Nous vous donnons rendez-vous pour l'édition 2023, le dimanche 10 septembre

Franck MAJOREL, Secrétaire de l'association GBK

A.S. TRELIVAN Nouveau cycle !



Après 5 années en tant qu'entraîneur général du club, Jérémy ALLETZ a décidé de passer la main. C'est désormais David MENDES qui a pris le relais sur le banc en provenance de l'US Saint Malo. Le club tient à remercier Jérémy pour son travail et son investissement sous les couleurs vertes et blanches.

Pour cette nouvelle saison, les joueurs ont retrouvé les terrains fin juillet et ont enchaîné les matchs amicaux afin d'être prêts pour la reprise de la compétition.

Notre équipe B va découvrir un nouveau championnat suite à sa montée en Division 1 alors que l'équipe fanion a déjà lancé sa saison avec la Coupe de France. Nous avons reçu d'ailleurs au 4^{ème} tour le FC Bruz, évoluant également en Régional 2, le dimanche 25 septembre au stade BHL.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouveaux arbitres, Philippe DAR COURT et Benjamin BLANCHET qui a passé avec succès son examen d'arbitrage cet été. Le club désire continuer à former et accompagner toute personne souhaitant s'investir dans l'association en tant qu'arbitre. L'école de foot affiche complet !!

En ce début de saison tous les voyants sont au vert du côté de l'école de foot.

En effet les effectifs de toutes les catégories affichent complet, pas moins de 180 enfants fouleront les pelouses de Trélivan cette saison.

Ils seront accompagnés d'une quarantaine de dirigeants bénévoles et d'une dizaine de personnes s'occupant de l'administratif.

Une saison qui a démarré sur les chapeaux de roue avec un stage de 2 jours financé par le club, avec notamment la présence de structures gonflables.

A noter cette saison, le retour du foot à 11 grâce à l'ouverture de la catégorie U14. Vous pourrez venir les encourager les samedis après-midi.

Du côté agenda, la 1^{ère} date à retenir : le traditionnel repas à emporter le 26 novembre.

Le bureau de l'A.S. Trélivan.



Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter Maxence ADAM au 06.45.49.23.19

CLUB DE GYMNASTIQUE

Les cours, adultes comme enfants, ont repris à la salle Clément Ader (salle des fêtes Clément Ader), et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à la fédération Sports pour tous.

Le mois de juin a été pour le club l'occasion d'un nouveau bureau et de son traditionnel pique-nique de fin d'année qui permet de clôturer une année sportive dans la bonne humeur.

Les cours adultes se déroulent :

- ! Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce
- ! Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien

Les cours enfants se déroulent les mercredis :

- ! De 14h15 à 15h00 pour les 5-6 ans
- ! De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans

Le tarif de la cotisation 2022-2023 :

- ! 85 € par adulte (donnant accès aux 2 cours adultes)
- ! 90 € par enfant

Il est possible de prendre une licence «famille», valable pour l'inscription d'un adulte et d'au

moins un enfant. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits. Se renseigner au moment des cours.

Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à la commune. Le club accepte les règlements en plusieurs fois. Pour cela, donner tous les chèques lors de l'inscription, en précisant la date d'encaissement au dos de chacun.

Les inscriptions se font le jour du cours.

Venez nous rencontrer et participer à nos cours grâce aux deux séances découvertes offertes !

Les hommes sont également acceptés. Des messieurs nous ont fait l'honneur d'assister aux cours l'année dernière.



Avis aux amateurs !

Pour plus de renseignements :

Par mail :

! clubgym.trelivan@gmail.com

Facebook :

! Club de gym féminine Trélivan

Par téléphone :

! Réjane au 06 18 55 10 59

! Marion au 06 82 83 56 32

La présidente, **Marion HERVÉ**

Tél. 06 82 83 56 32



COMPRENDRE LE MONDE

SE FAIRE SA PROPRE OPINION SUR LES ÉVOLUTIONS DU MONDE



Pour continuer d'explorer et débattre sur différents sujets, le calendrier prévisionnel du deuxième semestre 2022 inscrit les sujets suivants :

! Mardi 6 septembre : LES STOÏCIENS par André Calistri

! Mardi 4 octobre :

LE HAUT MOYEN-ÂGE
par Annie Camberlein

! Mardi 8 novembre : LES TEMPLIERS ET LEUR SYSTÈME FINANCIER par Franck Amine-Gourdel

! Mardi 6 décembre : L'ART DU JEU THÉÂTRAL par Antoine De Laroche

! Mardi 6 décembre : l'exposé d'Antoine De Laroche sera suivi de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'association.

Thèmes en prévision pour 2023 :

! APPROCHE CARTÉSIENNE VERSUS APPROCHE SYSTÉMIQUE par José David

! PEINTRES PORTRAITISTES DU XIXÈME SIÈCLE FACE AUX PHOTOGRAPHES (ce que l'histoire nous enseigne sur l'évolution des métiers et en quoi cela nous concerne aujourd'hui) par Dominique Lhotellier et José David

Chaque exposé sera suivi d'un débat.

Pour venir à notre rencontre : les réunions ont lieu le 1^{er} mardi de chaque mois au foyer culturel de Trélivan à 18h30 (les deux premières sont accessibles gratuitement)

Contact : clem.contact.22@gmail.com, ou 06 37 62 87 97

Site : clemcontact22.wixsite.com

Cotisation : 20€/an

INFOS SÉCHERESSE

RÉDUIRE SA CONSOMMATION D'EAU, C'EST PAS LA MER À BOIRE !

- Se doter** d'équipements économes en eau pour robinets (mousseur/aérateur, mitigeur, réducteur de débit...)
- Opter** pour des équipements économes en eau pour WC (éco-sac, système double poussoir...)
- Préférer** les douches aux bains et réduire la quantité d'eau utilisée en limitant ses douches à 3 minutes.
- Ne pas laisser** couler l'eau sans raison. Penser à la couper quand on se lave les mains, quand on se savonne...
- Remplir** complètement son lave-linge et son lave-vaisselle pour les faire tourner à plein.
- Récupérer** le surplus d'eau (sans produit chimique) de ses éviers/douches et la réutiliser pour arroser ses plantes par exemple.
- Installer** un récupérateur d'eau de pluie pour arroser son jardin ou pour ses usages domestiques.
- Repérer** les fuites d'eau éventuelles chez soi et les faire réparer rapidement.

Plus d'informations sur www.dinan-agglomeration.fr

DINAN
AGGLOMÉRATION

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse pour tous les prélèvements d'eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel

ALERTE CRISE

- Interdiction d'arroser** les pelouses, les ronds-points, les espaces verts publics et privés et les massifs fleuris
- Interdiction d'arroser les potagers** Hors utilisation de réserves d'eau de pluie
- Interdiction de laver** les véhicules
- Fermetures** des fontaines publiques et privées Sauf en circuit fermé
- Interdiction de remplir** ou de vidanger les piscines
- Activités industrielles et commerciales** Réduction de 25 % de la consommation moyenne hebdomadaire interannuelle
- Interdiction d'arroser** les terrains de sports, les pistes d'hippodrome les parcours et les greens de golf
- Interdiction de nettoyer** les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées
- Agriculture : Interdiction ou limitation** de l'irrigation selon les cultures

Mise à jour le 10.08.2022

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet de l'État dans les Côtes-d'Armor www.cotes-darmor.gouv.fr

MOBIL'RANCE : PRÊT TEMPORAIRE DE VÉHICULE

Bougez autrement !

Levez les freins liés à vos déplacements !



Qui ?

Quoi ?

Où ?

MISE à DISPOSITION SOLIDAIRE de VÉHICULES



*Vélos électriques, scooters, voiture avec et sans permis

FORMATIONS et ATELIERS

Découverte des moyens de transports
Sensibilisation à la mobilité douce
Soutien à l'apprentissage du code
Conduite supervisée

CONSEILS

Financement du permis de conduire
Achat ou réparation de véhicule
Diagnostic mobilité



- Salariés en CDD
- Jeunes (apprentis, saisonniers, étudiants...)
- Intérimaires
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Demandeurs d'emploi

mobilite@steredenn.org
02 96 39 50 66
06 08 05 58 15
www.steredenn.org

Rejoignez-nous !



La mobilité à votre portée

PRÉPARER LE JARDIN POUR L'HIVER

Au jardin d'ornement

Avec l'arrivée de l'automne, le moment est venu d'entreprendre un grand nettoyage au jardin d'agrément, avant qu'il ne s'endorme pour l'hiver. De cette manière, la reprise de la végétation au printemps se fera tout en beauté.



Pelouses ...

Les derniers soins pour la pelouse avant la pause hivernale consistent à ramasser régulièrement les feuilles mortes avec un balai gazon ou le panier de ramassage lors de la dernière tonte. Le produit obtenu permettra de pailler platebandes et potager, ou d'alimenter votre compost.

Une fine couche de compost après une aération permettra de fortifier le brin.

... Et platebandes

C'est le bon moment, également, pour arracher les annuelles défleuries et rabattre, à 5 cm du sol, les vivaces qui n'ont pas d'intérêt esthétique en hiver ... De quoi alimenter encore un peu plus votre compost !

De la même manière, il faut penser à tailler les arbustes à floraison estivales (hibiscus, buddléias, lavatères arbustives ...) et les grimpantes (vigne vierge, lierre, chèvrefeuille, jasmin, ...).

Puis on profitera d'une aération du sol à l'aide d'une bio-fourche, pour éliminer manuellement les herbes indésirables et étaler un paillage organique (5 cm pour les vivaces / 10 cm pour les arbustes).

... Et au potager ...

Il est important aussi, de préparer son potager à passer l'hiver, afin de le retrouver propre et fertile au printemps, prêt à accueillir de nouveaux semis et plantations.



Les cultures encore en place seront protégées par un paillage organique, par exemple composé de feuilles mortes.

Sur les parties récoltées, le sol doit être débarrassé des végétaux morts et autres herbes indésirables qui viendront alimenter votre tas de compost.

C'est ensuite le moment d'aérer la terre, de préférence avec une bio-fourche.

Pour la suite, deux alternatives s'offrent à vous pour obtenir un sol propre et fertile au printemps :



- Etaler en surface du compost ou du fumier, puis pailler sur 10 cm à l'aide d'un paillis organique (feuilles mortes et pelouses issues de la dernière tonte, déchets de taille broyés, paille, foin, ...) pour protéger le sol du vent, de la pluie.

- Semer un engrais vert dès le début de l'automne (vesce d'hiver, moutarde blanche, seigle, ...) pour stimuler la vie microbienne du sol, améliorer sa structure, le protéger de l'érosion, des herbes indésirables et nourrir les cultures suivantes.

Mobil'Rance

Mise à disposition temporaire et solidaire de véhicules pour vos déplacements professionnels ou formations

ASSOCIATION **stere denn**
MOBIL'RANCE

Des solutions pour votre mobilité

Contact

02 96 39 50 66

@ mobilite@stere denn.org

Rejoignez-nous !



Voiture sans permis 150€ 400€

Voiture 150€ 400€

*Assurance comprise pour les scooters, voitures et voitures sans permis



Prenez la route

de l'emploi

Conditions de mise à disposition

- Carte nationale d'identité
- Vélo électrique : attestation responsabilité civile
- Justificatif : contrat de travail, stage, formation ou recherche d'emploi
- Scooter : BSR ou permis AM si né.e après le 01/01/1988
- Justificatif de domicile : quittance de loyer ou facture EDF de moins de 3 mois
- Voiture sans permis : BSR ou permis AM (voiturette) si né.e après le 01/01/1988

OCTOBRE ROSE



Octobre Rose est une campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.

Lors d'une discussion entre amies, nous avons constaté que nous étions toutes touchées de près ou de loin par cette maladie. Nous avons alors échangé sur la manière dont nous pourrions inciter les femmes à se faire dépister.

Toutes ultra motivées, nous avons décidé de nous réunir pour faire un portrait de femmes

«toutes différentes mais toutes concernées», et vous dire que : le dépistage n'est plus un tabou et ça peut vous sauver la vie.

Nous remercions M. et M^{me} De Saint-Pierre de nous avoir permis de prendre la photo devant leur château à Sévignac.

Des femmes différentes et concernées

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS PENSEZ AU RESENCEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie **au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.**

Pièces justificatives à apporter :

- ▮ Livret de famille
- ▮ Carte d'identité
- ▮ Justificatif de domicile

Le recensement reste obligatoire, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

Nous vous informons que conformément au décret n°2014-1295 du 31/10/2014 :

▮ l'âge minimal pour apprendre à conduire un véhicule moteur sur une voie ouverte à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire, est désormais fixé à 15

ans dans le cadre de la conduite accompagnée (l'ap-prentissage dit anticipé de la conduite) (art.R.211-3 du code de la route).

Nous vous précisons que :

▮ l'âge à partir duquel les Français doivent se faire recenser n'est pas modifié (art. L.113-1 et R*111-1 du code du service national) et demeure à 16 ans,

▮ l'attestation de recensement n'est donc en aucun cas délivrée avant la date anniversaire des 16 ans ;

▮ la nature et les conditions de production des pièces relatives au service national exigées pour une demande de permis de conduire n'ont pas non plus été modifiées. Il n'est ainsi exigé aucune pièce relative au service national avant l'âge de 16 ans.



RELAIS PETITE ENFANCE

**TRÉLIVAN,
SUR INSCRIPTIONS :**

A la bibliothèque l'Imagin'R :

Séance éveil aux livres
ouverte aux assistants(es)
maternels(elles)

**les mardi 8 novembre, mardi
14 et jeudi 16 décembre 2022.**

Pour tout renseignement :

**RPE à DINAN
AGGLOMÉRATION
Tél : 02 96 87 52 78**

rpe.dinan@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr



QUELLES SONT LES MODALITÉS À EFFECTUER POUR LES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ ?

▮ Prendre rendez-vous dans l'une des communes ci-dessous :

Arrondissement de Dinan :
Broons, Dinan, Jugon-les-Lacs,
Matignon, Merdrignac,
Plancoët, Le Mené, Ploubalay.

▮ Faire au préalable une demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS).

NOS COMMERÇANTS

ARTISAN PEINTRE

A Vos Pinceaux

- ♥ INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR
- ♦ DÉCORATION
- ♦ RAVALEMENT
- ♦ NEUF ET RÉNOVATION
- ♦ SOL PVC

Brice GOAZIOU
22100 TRÉLIVAN

06 46 34 36 24
goaziou.brice@outlook.com

SOS

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit

☎ **06 71 02 32 66**

M. MARTIN Damien
22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

ITM
Electronics

Réparation

09 54 02 25 25

mail: contact@itmelectronics.fr
web: itmelectronics.fr

Place du 19 mars 1962
22100 Trélivan

THERMIE PAC

SAV POMPES A CHALEUR

- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

anthonymorin@thermiepac.fr
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42
www.thermiepac.fr

Magali Coiffure à Domicile

02 96 39 23 86
06 08 04 98 97

Trélivan

DINAN TAXI

VOUS CHANGE LA VIE!

06 62 65 34 66

- Transports médicaux conventionnés
- Déplacements professionnels
- Itinéraires touristiques

Estimez votre course taxi en ligne sur www.dinantaxi.fr

**BOULANGERIE
PÂTISSERIE**

Damelincourt

12 rue du Centre - 22100 TRELIVAN
Tél. 02 96 85 94 20

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h30 à 19h30

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h30 à 19h30

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi

**L'ATELIER
D'INGRID**

CARTE DE FIDELITE

SALON DE COIFFURE MIXTE

Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au jeudi : 9h-12h 14h-19h
Le vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

02 96 39 17 24

Place du 19 mars 1962 - 22100 TRELIVAN

BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél : 02.96.85.97.36

I Cours d'informatique (sur inscription) :

Le lundi de 9h30 à 12h00

Horaires :

I lundi : 16h00 - 18h00

I mercredi 10h00 - 12h00 ; 15h00 - 17h00

I samedi : 10h00 - 12h00

Les élèves de l'école Jean FERRAT y sont accueillis le lundi après-midi.

Horaires pendant les vacances scolaires :

I mercredi et samedi : 10h00 - 12h00.

Permanence d'une conseillère numérique

I les mercredis des semaines paires

MAIRIE

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

I Mardi et mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

I Lundi et Jeudi : 8h30 - 12h00 / Après-midi : fermeture au public

I Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

I Le samedi matin : 10h00 - 12h00

PERMANENCES DU MAIRE

Sur rendez-vous :

I le mardi après-midi

I le samedi matin, les semaines paires.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous (prendre contact avec le secrétariat)

I PASCAL GODET :

Administration générale, Finances, Economie, Remplacement du Maire, Conseiller communautaire, Salle Clément Ader.

I MARIE CLAIRE BOTREL :

Culture, Animation communale, Jeunesse, Accueil de loisirs sans hébergement, Bibliothèque et foyer culturel.

I DOMINIQUE LUCAS :

Voirie, Bâtiments communaux, Espaces publics, Environnement, Sport et ses équipements.

I ANNIE RAULT :

Affaires scolaires, Affaires sociales, Petite enfance, Bâtiments scolaires.

I JEAN-CLAUDE GUILLEMOT :

Urbanisme, Chemins, Salle Hélène Boucher.

I GUY LE PROVOST :

Information, Communication.